

DEC26030DAJ

**Décision du 19 février 2026 portant nomination de M. Philippe CHEMINEAU en qualité de Référent
intégrité scientifique**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 23 octobre 2024 (JO du 24 octobre 2024) portant nomination de M. Philippe Mauguin en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations du siège de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 9 décembre 2020 (note de service 2020-96) portant organisation de la délégation à la déontologie, à l'intégrité scientifique et à l'éthique des projets de recherche,

Vu la décision du 13 juin 2024 portant nomination de Mme Claire LURIN en qualité de Déléguée à la déontologie, à l'intégrité scientifique et à l'éthique des projets de recherche d'INRAE pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} juillet 2024,

Décide :

Article unique :

A compter du 1^{er} mars 2026, M. Philippe CHEMINEAU, Directeur de recherche émérite, est nommé Référent intégrité scientifique pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 19 février 2026

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

